



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**BRIANÇONNAIS**

BP 28  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## **DECISION DU PRESIDENT**

### **N°2022AJMP22**

**Objet : marché de prestations de service pour les missions de contrôle dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment patrimonial en cité administrative Lots 1 à 3**

#### **Contexte :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment patrimonial en cité administrative, la Communauté de Communes du Briançonnais a lancé une consultation, pour les prestations de missions de contrôle.

La consultation a été lancée par la collectivité le 21 février 2022, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique. La remise des offres était fixée au 17 mars 2022.

La consultation comprenait 3 (trois) lots :

- Lot n°1 : Mission de Contrôle Technique (CT),
- Lot n°2 : Mission de Coordination des Systèmes de Sécurité et Incendie (CSSI),
- Lot n°3 : Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS).

#### **Ceci exposé**

**Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

**Vu** l'article L. 2123-1 et suivants du code de la commande publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020, donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions relatives aux marchés de fournitures et de services dans la limite du montant maximum fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée, soit 214 000 € HT ;

**Considérant** la consultation lancée en procédure adaptée ouverte, en vue de conclure les marchés de fourniture et de services, pour les missions de contrôle dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un bâtiment patrimonial en cité administrative et, dont l'avis d'appel à concurrence a été envoyé pour publication au BOAMP (avis n° 22-26695) le 21 février 2022 ;

**Considérant** les offres reçues pour chacun des lots n°1 (Mission de Contrôle Technique - CT), n°2 (Mission de Coordination des Systèmes de Sécurité et Incendie - CSSI), et n°3 (Mission de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé - CSPS) ;

**DECIDE****ARTICLE 1 :**

d'attribuer à la Société APAVE SUDEUROPE dont le siège social est situé 28 avenue Bernard Givaudan à Gap (05000) les lots :

- n°1 (mission de Contrôle Technique - CT) pour un montant forfaitaire de 9 600,00 € HT soit 11 520,00 € TTC et, un prix unitaire de 200,00 € HT soit 240,00 € TTC pour une réunion supplémentaire à la demande du maître d'ouvrage ;
- n°3 (Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé - CSPS) pour un montant forfaitaire de 4 200,00 € HT soit 5 040,00 € TTC et, un prix unitaire de 150,00 € HT soit 180,00 € TTC pour une réunion supplémentaire à la demande du maître d'ouvrage.

**ARTICLE 2 :**

d'attribuer à la Société KERBEROS dont le siège social est situé 33, rue Alphonse Assegond à BERNAY (27300), le lot :

- n°2 (Mission de Coordination des Systèmes de Sécurité et Incendie - CSSI) pour un montant forfaitaire de 5 950,00 € HT soit 7 140,00 € TTC et, un prix unitaire de 650,00 € HT soit 780,00 € TTC pour une réunion supplémentaire à la demande du maître d'ouvrage.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le - 6 AVR. 2022

Le Président  
**Arnaud MURGIA**



Décision transmis en Préfecture le : - 7 AVR. 2022

La présente décision peut être déférée dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication